

> Académie d'Orléans-Tours

Rapport de jury

Examen professionnel pour l'accès au
grade de secrétaire
administratif de classe
exceptionnelle
Session 2020



académie
Orléans-Tours 



Organisation générale du concours

L'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle défini par l'arrêté du 25 août 2011, est réservé aux fonctionnaires justifiant au moins de deux ans dans le 5^{ème} échelon du grade de SAENES classe supérieure et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emplois de catégorie B ou de même niveau.

10 postes étaient offerts à l'examen professionnel dans l'académie d'Orléans-Tours pour la session 2020.

Admissibilité

L'épreuve d'admissibilité consiste en l'examen du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat (coefficient 3).

Sur les 32 candidats inscrits, seuls 25 dossiers ont fait l'objet d'un examen par le jury. Beaucoup de candidats n'ont pas envoyé leur dossier RAEP dans les temps.

Les dossiers RAEP présentés de manière structurée, qui faisaient apparaître le lien entre les activités professionnelles et les compétences attendues d'un SAENES classe exceptionnelle ont été valorisés dans l'évaluation.

Les notes attribuées sont allées de 8,5 à 16.

17 candidats ont été déclarés admissibles.

Admission

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes et la motivation du candidat à exercer les fonctions d'un secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ainsi qu'à reconnaître les acquis

de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien, qui a pour point de départ une présentation du candidat d'une durée de cinq minutes au plus, le jury s'appuie sur le dossier constitué par le candidat en vue de l'épreuve d'admissibilité (durée : vingt-cinq minutes, dont cinq minutes au plus de présentation ; coefficient : 5).

Les épreuves d'admission se sont déroulées les 12 et 14 février 2020 à Orléans.

Si certains candidats avaient manifestement préparé cet entretien avec la plus grande attention, d'autres au contraire, certes peu nombreux, ont pu présenter un niveau d'impréparation surprenant dans le cadre d'un examen professionnel.

Le jury n'attend pas des candidats des connaissances exhaustives sur l'ensemble de ces domaines mais ne peut pas être insensible au manque de « curiosité ». Les candidats doivent aussi s'interroger sur les principes qui régissent la fonction publique et sur leur adhésion à ses valeurs.

Par ailleurs, une des principales difficultés constatées chez les candidats réside dans leur vision prospective souvent floue ou erronée du rôle de manager d'une petite équipe, fonction qui peut leur être confiée dans le cadre d'un emploi de secrétaire administratif.

Il paraît également nécessaire de rappeler que les candidats doivent connaître les règles de l'entretien : gestion du temps et utilisation d'un langage adapté.

Sur la forme, les constats suivants sont effectués :

- les présentations de 5 mn lorsqu'elles sont strictement chronologiques peuvent être maladroites et assez peu révélatrices des potentiels des candidats;
- les présentations qui s'articulent autour des compétences sont généralement de meilleure qualité même si elles sont souvent restées assez classiques et identiques les unes aux autres (sens de l'organisation, qualités relationnelles, capacité d'adaptation ...);
- certains candidats continuent de décrire leurs tâches de façon trop détaillée et peu valorisante car sans perspective. Les prestations sont

alors assez stéréotypées et peuvent manquer de réflexion, d'implication et de projections personnelles

Afin de permettre aux candidats de faire apparaître leur potentiel, le jury propose des mises en situation : le jury attend, au-delà des connaissances indispensables, une réflexion et un bon sens certain.

Le jury a également constaté une importante hétérogénéité des candidats : les meilleurs candidats se sont démarqués par leurs connaissances, leur technicité, leur esprit vif et curieux, leurs qualités d'adaptation et leur savoir-être. Les réponses apportées n'étaient pas des réponses "types" mais réfléchies.

Les notes pour cet oral sont allées de 9 à 18.

A l'issue des épreuves d'admission, 10 candidats ont été déclarés admis sur la liste principale (le dernier admis avec un total de 97 points) et 2 ont été placés sur liste complémentaire.

>Division des examens et concours
Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours
21 rue Saint-Étienne
45043 Orléans Cedex 1
T 02.38.79.39.15 - Fax 02.38.62.41.79

Maquette : Communication rectorat - YBLF
Impression : Imprimerie du rectorat